

**TERMES DE REFERENCE :**  
**EXPERT EN SEMENCES EN APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE**  
**COTON**  
**DANS LA REGION ATSIMO ANDREFANA MADAGASCAR**

**CONTEXTE**

---

Le projet Pôles Intégrés de Croissance (PIC) est une des actions du Gouvernement de la République de Madagascar (GOM) pour stimuler un développement rapide et inclusif en appuyant des secteurs porteurs comme le tourisme et l'agribusiness dans les régions de Diana (Nord), Atsimo Andrefana (Sud-Ouest), et Anosy (Sud).

Dans le secteur de l'agribusiness, les filières coton et pois du cap (Haricot de Lima) sont priorisées par le PIC dans la région Atsimo Andrefana. Ces deux filières ont fait et font encore la réputation de la région et constituent une source de revenus principales pour des dizaines de milliers de producteurs. Mais l'une comme l'autre sont confrontées à plusieurs problématiques qui menacent leur développement voire leur pérennité. Les interventions du Projet en appui à ces filières portent notamment sur l'amélioration des règlementations, la structuration des intervenants, l'augmentation de la productivité et de la qualité, la stimulation des investissements privés et de la création de valeur ajoutée.

**Concernant la filière coton :**

Après la privatisation de la société d'état (HASYMA) qui détenait le monopole jusqu'en 2008, la filière coton a décliné. Puis de nouveaux opérateurs privés ont investi dans la filière, construit des usines d'égrenage et ont relancé la production. Elles ont exploité soit des semences en dégénérescence (ACALA 700) issues des dernières productions disponibles auprès des producteurs à cette période, soit des semences importées de Chine (JINMIAN), qui sont des OGM et dont les caractéristiques techniques ne sont pas maîtrisées.

Pour soutenir la filière, les acteurs, réunis au sein d'une association interprofessionnelle appelée « Conseil Coton », avaient élaboré un plan de relance de la production de semences de qualité. Ce plan se basait sur l'existence d'une collection de souches issues de la recherche du temps de la société d'Etat et de stocks de semences jugés de qualité auprès de certains opérateurs et organismes. Or en 2017, les acteurs ont constaté que les souches étaient de trop faible quantité et que la qualité des stocks de semences n'était plus garantie.

Quelques opérations de multiplication de semences ont également été initiées par des opérateurs privés mais les résultats sont restés insatisfaisants et la production n'a pas été certifiée par l'ARCOS (Agence Régionale de Contrôle Officiel des Semences) faute de suivi.

Ainsi, la relance de la production de semences de qualité pour la filière coton devra passer par une nouvelle validation de la qualité, l'adaptation des souches existantes ou la sélection de nouvelles semences adaptées au contexte pédoclimatique de la zone cotonnière. Par ailleurs, la filière a besoin d'une stratégie et d'une planification optimales de multiplication des semences les plus rentables et les mieux adaptées.

**Concernant le rôle de l'Etat Malagasy :**

Le Ministère de l'Agriculture dispose d'un centre de recherche dénommé FOFIFA qui est l'organe habilité à conserver les souches de semences et à mettre en œuvre toute activité de recherche dans le domaine.

Il existe également une procédure clairement définie pour la certification de semences avant leur vulgarisation en milieu paysan, et le contrôle ainsi que la certification des semences est assuré par l'ANCOS (Agence Nationale de Contrôle Officiel des semences). Le FOFIFA et l'ANCOS disposent d'infrastructures et de représentations officielles au niveau régional.

Toujours au sein du Ministère de l'Agriculture, la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) est en charge de la gestion et du contrôle de l'importation de semences. Ce département assure l'application de la réglementation sur les semences.

Pour la filière coton, du temps de la société d'Etat HASYMA, celle-ci finançait la recherche à travers une étroite collaboration avec le FOFIFA. Ainsi, un renouvellement régulier des semences de coton se faisait à travers l'expérimentation au sein du FOFIFA et l'importation de nouvelles souches, dont les spécifications étaient obtenues sur la base des données fournies par le FOFIFA. Cette activité a cessé avec la fermeture de HASYMA.

En mai 2018, l'Etat Malagasy a légiféré par décret pour l'interdiction formelle de l'utilisation de semences OGM dans toutes les filières agricoles malgaches. Cette décision touche directement la filière coton où, sauf éventuelle période de sursis, les semences actuellement disponibles ne pourront plus être utilisées car ayant été contaminés par les semences OGM d'origine chinoise introduites en 2013.

\* \*

Afin de répondre adéquatement à l'objectif d'amélioration de la productivité de cette filière phare appuyée par le PIC, il est urgent de relancer la sélection et la production de semences de qualité.

C'est à ce titre que le PIC souhaite recruter un expert international en semences agricoles et politiques semencières.

## **OBJECTIFS DE LA MISSION**

---

L'objectif final est de relancer la production de semences de coton de qualité.

Pour cela, il sera nécessaire de faire l'état des lieux des informations disponibles au niveau du FOFIFA sur les semences et souches qui ont été conservées. La capitalisation des informations disponibles et des expériences passées, à Madagascar comme dans d'autres pays similaires, servira de base pour spécifier les semences qui pourraient le mieux répondre au contexte local.

L'objectif de la mission est d'appuyer les acteurs de la filière à identifier/sélectionner des semences adaptées au contexte pédoclimatique des zones de production dans la Région Atsimo Andrefana et d'élaborer un plan de relance et de pérennisation de la production semencière.

Plus particulièrement il s'agira de :

- (i) Obtenir auprès de FOFIFA une liste avec spécification technique précise des semences / souches actuellement disponibles ;
- (ii) Capitaliser les résultats de recherches disponibles et expériences passées tant à Madagascar que dans des pays similaires, afin de spécifier et identifier des semences qui pourraient répondre au mieux aux objectifs de productivité de la filière ;
- (iii) Proposer une approche optimale pour l'introduction et / ou la production des semences ;
- (iv) Valider avec les acteurs un plan de relance de la production de semences pour la filière incluant le FOFIFA et obtenir l'engagement des acteurs dans la mise en œuvre et le financement de ce plan.

## **MISSIONS ET ATTRIBUTIONS**

---

Dans le cadre de la mission, le consultant devra entretenir une étroite collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et le FOFIFA, et s'assurer de l'adhésion des principaux responsables à l'approche adoptée.

Une référence aux différents réseaux internationaux sera également indispensable notamment : ICAC (International Cotton Council) ; IRCT (Institut de Recherche du Coton et des Textiles exotiques) ; CGIAR (Consultative Group for International Agricultural Research) ; CEROM (Centre de recherche sur les Grains) ; IGTC (International Grain Trade Coalition)...

Les activités suivantes sont données à titre non-exhaustif et pourraient être réalisées en parallèle :

**- Réaliser un état des lieux des souches et semences actuellement disponibles :**

- Identifier toutes les souches encore disponibles au niveau du FOFIFA et en obtenir les spécifications techniques ;
- Capitaliser tous les résultats de recherches et essais entrepris dans le cadre de la collaboration du FOFIFA avec la HASYMA ;
- Identifier les semences disponibles au niveau des opérateurs et en obtenir les origines et caractéristiques techniques ;
- Evaluer le niveau d'adaptation de chaque souche/semence identifiée par rapport au contexte pédoclimatique actuel de la zone de production et par rapport aux objectifs des acteurs de la filière ;
- Faire une recherche et un « benchmarking » des semences sur le marché international pour identifier celles adaptées au besoin de la filière coton malgache : étudier notamment la possibilité d'importer des semences de coton utilisées dans les pays aux contextes similaires à Madagascar où ayant déjà fait l'objet d'introduction du temps de la HASYMA.

**- Concevoir et valider avec les acteurs un plan de relance de la production de semences de qualité :**

- Sur la base de l'état des lieux réalisé, proposer une liste restreinte de semences à introduire – essayer – sélectionner en vue d'une production et une multiplication dans le cadre de la relance de la production semencière ;
  - Réaliser un diagnostic de la capacité et des moyens de production de FOFIFA et des acteurs de la filière par rapport à la production de semences de qualité ;
  - Réaliser un diagnostic de la réglementation locale en vigueur et proposer les améliorations éventuelles en se basant sur les pratiques réglementaires au niveau international ;
  - Retracer l'historique des partenariats entre le secteur privé et le FOFIFA ayant permis le renouvellement systématique des semences dans le passé ;
  - Concevoir un montage technique et institutionnel remettant le FOFIFA à la base de la recherche et de la conservation des souches et variétés, et impliquant directement le secteur privé, pour relancer la production de semences le plus rapidement possible et en optimisant les moyens disponibles ;
  - Proposer les appuis nécessaires, en renforcement de capacité et accompagnement technique, aux différents acteurs de cette nouvelle filière semence ;
  - Concevoir un business plan correspondant au plan de relance et le soumettre à l'adhésion des acteurs publics et privés.
-

## **LIVRABLES**

---

Le Consultant remettra au PIC les livrables ci-après :

- Au 3<sup>ème</sup> jour du mandat, un rapport d'établissement décrivant la méthodologie et le chronogramme détaillé de la mission ;
- A 30 jours après le début du contrat :
  - Un rapport d'état des lieux : avec au moins (i) liste et spécifications technique de toutes les semences et souches locales disponibles (ii) une spécification claire des semences locales et / ou au niveau international qui seraient les mieux adaptées au contexte actuel de la filière ;
- A 45 jours après le début du contrat :
  - Un plan de relance de la production de semences de qualités, incluant les recommandations de semences/souches à acquérir/importer et à multiplier, le mode d'acquisition de ses semences/souches, le processus de multiplication des nouvelles semences impliquant les acteurs de la filière, la stratégie de pérennisation de la production de semences de qualité, le rôle du FOFIFA et les appuis à apporter pour la mise en œuvre de cette relance ;
  - Les recommandations d'améliorations du cadre réglementaire régissant les semences ;
  - Un business plan de la relance et de la pérennisation de la production de semences de coton de qualité dans la région Atsimo Andrefana de Madagascar ;
  - Un PV d'atelier de validation du plan de relance et du business plan avec les acteurs publics et privés de la filière.
- Un rapport final consolidant l'ensemble des rapports, et incluant tous les documents ou procès-verbaux finaux validés par l'ensemble des acteurs, précédé d'une version synthétique sous Power Point.

Au cours de la mission, des ateliers de consultations, de restitution et de validation seront à réaliser dont l'organisation et les coûts seront pris en charge par le Projet.

Des spécialistes nationaux en agribusiness du PIC et éventuellement du FOFIFA accompagneront l'expert international afin de faciliter sa mission, notamment dans l'organisation des rencontres et des échanges avec les parties locales.

## **DUREE ET LIEU D'AFFECTATION**

---

Le consultant interviendra d'une manière discontinue pour une durée effective estimée à soixante jours (60 j) étalés sur une période de trois (3) mois. L'intervention à Madagascar sera effectuée majoritairement à Tuléar, dans la Région Atsimo Andrefana.

Une extension du contrat en accompagnement de la mise en œuvre du plan de relance de la production de semences de qualité dans la filière coton pourrait être envisagée selon les résultats de la mission.

## **PROFIL REQUIS**

---

- Diplôme Universitaire ou Grandes Ecoles en agronomie ou équivalent ;
- 20 années d'expériences professionnelles ;

- Expériences probantes d'au moins 10 années dans la filière coton, plus précisément dans le domaine des semences / politique semencière avec une solide expertise des aspects à la fois techniques et règlementaires sur la production / multiplication et importation de semences ;
- Expériences probantes de problématiques similaires dans d'autres pays ;
- Connaissance du contexte agro-climatique de Madagascar serait un atout;
- Maîtrise parfaite de la langue française. La maîtrise de l'anglais et une expérience à Madagascar seraient un atout.